

Séance du Conseil général du 26 juin 2025

Rapport de la Commission de gestion et des finances

**Préavis municipal n° 07/2025
Relatif aux Comptes 2024**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 12 juin 2025 à 19h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
Madame Nicole Cattano, Municipale
Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Bourse: Madame Sylvie Faessler, Boursière

Pour la Commission : Monsieur Pascal Muller, président
Monsieur Michel Artar, rapporteur
Madame Vivette Pilloud, membre
Monsieur Marc Furrer, membre

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

Préalablement à cette séance, la COGEFI avait soumis ses questions à la Municipalité.

Les points suivants concernant les comptes et le rapport de gestion ont été discutés avec la Municipalité :

COMPTES 2024

P5/26 Marge d'autofinancement CHF 59'664.--.

Nous constatons que la marge d'autofinancement n'est pas à la hauteur de l'exercice 2023. Malgré deux amortissements extraordinaires, cela n'a pas suffi à compenser les prélèvements aux fonds de réserves et le manque d'attribution aux dits fonds.

Considérant les investissements et réalisations futurs, nous attirons l'attention aux membres du Conseil général qu'il est important que la marge d'autofinancement puisse être maintenue au niveau de 2023, afin que l'endettement communal reste supportable.

P5/26 Attributions aux fonds de réserves CHF 60'000.--.

Cette attribution a été faite selon les directives actuelles MCH1.

Avec les nouvelles directives MCH2, les fonds de réserves seront traités différemment. Un préavis pour le remaniement des fonds sera soumis au Conseil général en décembre 2025.

P18/26 - Annexe IV - Compte 9141.31 Travaux urgents au cimetière.

Nous constatons que le préavis 01/2025 a été dépassé de CHF 16'355,55
Selon art. 84 du règlement du Conseil général : « Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil général par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais ».

P4/24 - Compte 190.318 Honoraires et prestations de service.

L'augmentation de CHF 12'957.-- d'une année à l'autre est imputable aux postes suivants : maintenance des logiciels + CHF 1'917.--, contrat et les heures achetées auprès d'Ofisa + CHF 9'422.--, projet MCH2 + 1'167.-- et autres prestataires informatiques + CHF 451.--.

P10/24 - Compte 351.314 Entretien courant

Voici les montants prévus au budget 2024 et non réalisés : CHF 7'000.-- pour le changement de l'éclairage en LED du local voirie, abri et locaux communs, CHF 5'730.-- pour divers imprévus.

Conclusion

Nous recommandons le maintien d'une marge d'autofinancement d'environ CHF 320'000.-- moyenne historique et le respect des engagements financiers présentés au Conseil général.

La Municipalité nous a fait part de son optimise quant aux futurs revenus liés aux DDP ainsi qu'à une péréquation plus favorable pour notre Commune.

RAPPORT DE GESTION 2024

Page 12 : RH - Personnel, ressources humaines

Relevons que le personnel, sans l'auxiliaire, représente un total de 4,9 ETP (équivalent temps plein).

Page 13 : Évaluations et conditions de travail

Dans le cadre de la formation continue, la Municipalité nous a informé qu'un projet est en cours au niveau des risques de piratage.

Page 47 : Police ouest lausannois

Nous invitons le lecteur à lire le rapport de gestion lequel est plus détaillé et précise que nous avons eu 212 événements et 65 actions de prévention pour notre Commune.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

Vu le préavis municipal n°07/2025

Oui le rapport de la Commission chargée de son étude

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide :

D'adopter les comptes communaux pour l'année 2024 avec un excédent de revenus de CHF 10'804,36 tels que présentés.

Ainsi que le bilan au 31 décembre 2024 tel que présenté.

De donner décharge à la Municipalité et à la Bourse Communale de sa gestion pour l'année 2024.

Pour la Commission :



Pascal Muller, président



Michel Artar, rapporteur


Vivette Pilloud, membre
Marc Furrer, membre

Villars-Ste-Croix, le 16 juin 2025